

 <p><b>PRÉFET DE L'ESSONNE</b> <i>Liberté Égalité Fraternité</i></p>	<p><b>Compte rendu de la commission du 14 janvier 2022</b></p>	<p><b>Direction départementale des territoires</b></p> <p>Évry-Courcouronnes, le 19/01/2022</p>
---	--	---

Rédacteur : SEA/AS

Version du document : V2

La Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers de l'Essonne, convoquée le 5 janvier 2022, s'est réunie le 14 janvier 2022, sous la présidence de M. ROGIER, directeur départemental des territoires de l'Essonne, représentant Monsieur le préfet.

## 1) Membres de la commission

### 1.1 Membres présents :

- M. Philippe ROGIER, directeur départemental des territoires de l'Essonne, représentant le préfet de l'Essonne ;
- M. Denis MAZODIER, représentant l'association « Essonne Nature Environnement » ;
- M. Xavier GUIOMAR, maire de Chalo-Saint-Mars, représentant les maires ;
- Mme Nathalie LAFOSSE, représentant la direction départementale des territoires ;
- Mme Julie OZENNE, représentant les AMAP d'Île-de-France ;
- M. Gilles PILLIAS, vice-président de la coordination rurale de la couronne parisienne ;
- Me Élodie BOUSSAINGAULT-PEIGNE, représentant le président de la chambre départementale des notaires de l'Essonne ;
- M. Pierre MARCILLE, représentant le président de la chambre d'agriculture de la région Île-de-France.

### 1.2 Pouvoirs :

- M. Philippe ROGIER, directeur départemental des territoires de l'Essonne, représentant le préfet de l'Essonne, dispose du pouvoir de M. Jean-Jacques BOUSSAINGAULT, président du parc naturel régional du Gâtinais français (pour la séance) et de Me Élodie BOUSSAINGAULT-PEIGNE, représentant le président de la chambre départementale des notaires de l'Essonne (pour les votes sur les PLU de Saint-Hilaire et Buno-Bonnevaux uniquement) ;
- Mme Nathalie LAFOSSE, représentant la direction départementale des territoires, dispose du pouvoir de M. Dominique VEROTS, maire de Saint-Pierre-du-Perray, représentant les maires ;
- M. Denis MAZODIER, représentant l'association « Essonne Nature Environnement », dispose des pouvoirs de Mme Odile CLOUT, représentant l'association « NaturEssonne » ;
- M. Pierre MARCILLE, représentant le président de la chambre d'agriculture de la région Île-de-France, dispose du pouvoir de M. LEBLANC, représentant du collège des propriétaires agricoles désigné par la chambre d'agriculture de région Île-de-France.

## **2) Invités à titre d'experts**

- M. David HERMAN de la chambre d'agriculture de région Île-de-France ;
- Mme Julie VEYSSEYRE de la SAFER ;
- M. Henri VACHER, Mme Julie-Anne GOMBERT, Mme Anne-Marie BRAGUY, M. Badreddine REKIK, Mme Corine KUKIELCZINSKI et M. Arnaud SCHLOSSER de la direction départementale des territoires de l'Essonne.

## **3) Quorum et ordre du jour**

M. Philippe ROGIER constate que le quorum du nombre de votants est atteint et ouvre la réunion de la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers. L'ordre du jour compte les points suivants :

- a) Examen du PLU de Baulne ;
- b) Examen du PLU de Saint-Hilaire ;
- c) Examen des révisions allégées du PLU de Buno-Bonnevaux.

## **4) Ont présenté leur projet devant la commission :**

- PLU de Baulne : M. Jacques BERNARD, maire de Baulne, M. Guillaume GRAVELEAU, du bureau d'études CDHU ;
- PLU de Saint-Hilaire : M. Thierry LAHAYE, 1<sup>er</sup> adjoint au maire de Saint-Hilaire en charge de l'urbanisme et M. Michel COLLIGNON, 2<sup>e</sup> adjoint au maire de Saint-Hilaire en charge des questions environnementales ;
- PLU de Buno-Bonnevaux : M. Bernardin COUDORO, maire de Buno-Bonnevaux et Mme Caroline HETTE du bureau d'études Vidal.

**Le directeur départemental  
des territoires**

  
**Philippe ROGIER**